

4.1.1

GARANTIE DE FIDÉLITÉ SUR LE NOUVEAU FIPAVIE EXPERTISES

A partir d'octobre 2021 !

**(le contrat Fipavie Expertises
actuel demeure disponible
jusqu'à la fin de l'année)**

FIPAVIE EXPERTISES FIDELITE

Génération Vie lance sa nouvelle offre
d'assurance vie et de capitalisation, en
réponse à l'environnement financier
actuel

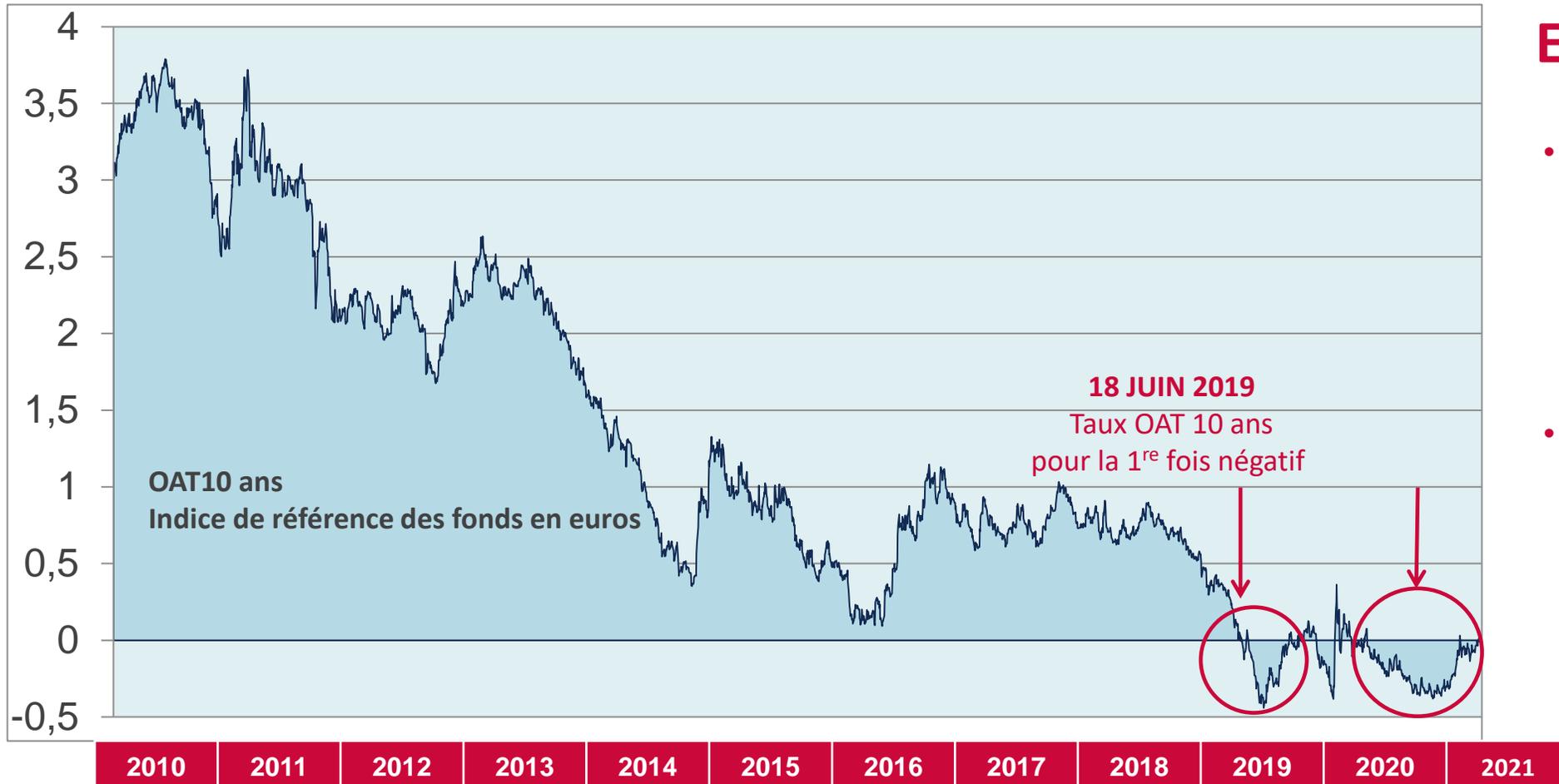
Septembre 2021

GÉNÉRATION VIE

Allianz 



Dans un contexte de taux bas, Génération Vie innove et fait évoluer son offre d'assurance vie et de capitalisation



Enjeux

- **Pour Génération Vie :**
Garantir sa solidité, sa pérennité et ses engagements vis-à-vis des clients et parties prenantes.
- **Pour les clients :**
Leur offrir des solutions innovantes et alternatives pour muscler les rendements de leur contrat et donner du sens à leur investissement.

Pour accompagner son partenaire et ses clients, Génération Vie conçoit FIPAVIE EXPERTISES FIDELITE



Une offre **haut de gamme**, développée dans l'outil de gestion GCA disponible en :

- **Assurance vie** : FIPAVIE EXPERTISES FIDELITE
- **Capitalisation** : FIPAVIE EXPERTISES Capitalisation FIDELITE

.... réceptacle des transferts multisupports dits « Transferts Loi Pacte »

... et éligible à la dématérialisation



Lancement commercial le 4 octobre 2021 *

* Le 31 décembre 2021, fermeture des produits Fipavie Expertise Option Revenus à Vie, Fipavie Expertises Capitalisation et Fipavie Exclusif Nouvelle Version.



innovation



NOUVEAU MECANISME du Support en Euros

Fonds € associé à :

- Portefeuille Général d'Allianz Vie
- une garantie de fidélité de 5 ans donnant lieu à un complément de rémunération
- Un support UC de fidélité / dynamisation de la PB dédié pendant toute la durée du contrat
- Accès jusqu'à 50 % au fonds € Allianz Vie à la souscription (si versement > 30 K€)

maintien des forces existantes



Un univers d'investissement enrichi

- OPC Oddo BHF

- Immobilier :
 - SCI Immovalor
 - SCI Mata Capital

- Private Equity
 - FCPR OBPE

→ avec enveloppes de liquidité associées



Des options de gestion et des programmes d'arbitrages auto

- Gestion Libre
- Gestion Conseillée en Ligne
- Gestion VIP
- Option Revenus à Vie maintenue

Le nouveau mécanisme du support en €



La garantie de fidélité, alimentée uniquement par la PB du support en €,

- **La PB en € est investie sur le support en Unité de Compte**
Oddo BHF Polaris Moderate part CNW (DE000A1XDYL9)
- Elle est « mise en réserve » pendant les 5 premières années.
- La valeur de rachat du contrat n'intègre pas la garantie de fidélité

En cas de transfert, si le contrat d'origine a plus de 5 ans, le souscripteur peut choisir la garantie de fidélité (sinon, le mécanisme de dynamisation de la PB s'applique dès la souscription du contrat)

Majoration pour les clients fidèles

Lors de la 6^{ème} année, les droits à Garantie de Fidélité perdus par les autres souscripteurs (en cas de rachats partiels ou totaux*) sont redistribués (au prorata du nombre de parts du support de fidélité détenues) à ceux de la même génération (même année civile de souscription).

Génération Vie s'engage à ce que cette redistribution corresponde à une **majoration d'au moins 10%**

du capital dû au titre de la Garantie de Fidélité arrivée à son échéance.

(*) hors rachats pour cause d'accidents de la vie et décès

Support de Dynamisation de la PB

Le support de fidélité devient le support de dynamisation de la PB.

Seule la participation aux bénéfices annuelle du support en € **continue à alimenter le support de dynamisation de la PB.**

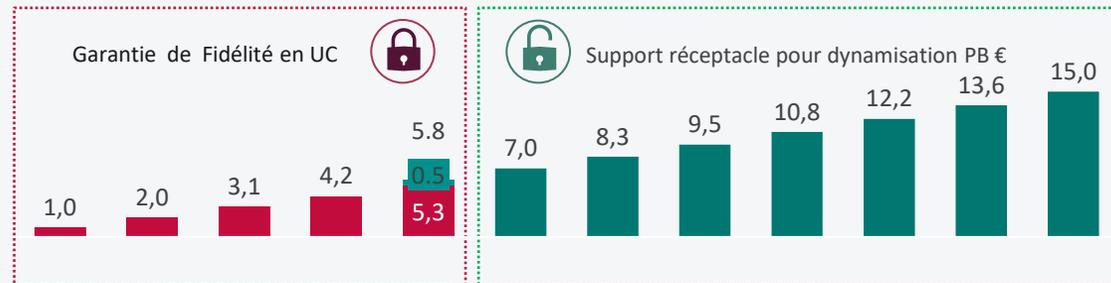
➔ optimisation du couple rendement/risque.

Le support de dynamisation de la PB **intègre la valeur de rachat du contrat et les sorties (rachats, arbitrages en sortie) deviennent possibles sur ce support.**

Dynamisation et garantie de fidélité



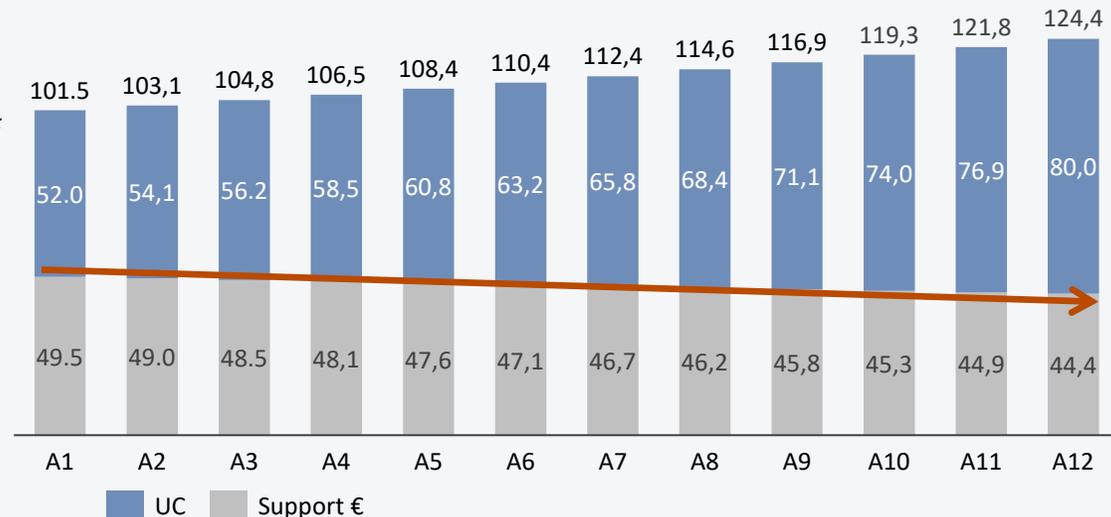
Illustration



Illustration¹ :

- 100k€ investis, après frais d'entrée

- 50% sur le support en € et 50% sur les supports en UC



(1) Hypothèses : FG contrat 0,96% / Taux PB annuels +2%, / Taux de rendement UC annuels +5%
La simulation ne tient pas compte des prélèvements sociaux sur la PB annuelle pour une meilleure lisibilité du mécanisme.

- **PB convertie annuellement en UC** : sur toute la durée du contrat, un mécanisme de dynamisation du rendement brut du support en euros vers un support unique en unités de compte est appliqué
- **Une garantie de fidélité accompagne cette dynamisation pendant les 5 premières années**
 - ➔ le capital constitué sur ce support en unités de compte est disponible uniquement au terme des 5 ans
 - ➔ En cas de rachats, les parts de ce supports sont perdues au prorata du montant racheté*
 - ➔ L'intégralité des parts de ce support de fidélité abandonnées par les clients qui effectuent un rachat avant ce terme seront reversées aux clients présents au terme des 5 ans
 - ➔ L'arbitrage du support en euros ou d'un support en unités de compte est sans conséquence.
 - ➔ **Génération Vie s'engage à ce que cette majoration soit au minimum égale à 10% de parts supplémentaires**
- Après 5 ans la PB continue d'être dynamisée sur cette UC, les rachats et arbitrages sont possibles

* Hors rachats pour causes d'accidents de la vie et décès

La fiscalité des rachats : les grands principes



Rachat partiel avant la 6^{ème} année

Fiscalité de l'assurance vie : les produits afférents à la garantie de fidélité restante sont retenus dans l'assiette taxable.

Rachat partiel après la 6^{ème} année

Fiscalité « classique » de l'assurance vie, proportionnelle au montant du rachat.

Rachat total

Fiscalité « classique » de l'assurance vie.

Zoom sur le support UC de fidélité / dynamisation de la PB



Oddo BHF Polaris Moderate part CNW (DE000A1XDYL9)



Encours du fonds
06/2021

€ 1 340 m

Benchmark

- 20% STOXX Europe 50 (NR)
- 60% JPM EMU Investment Grade 1-10 years
- 20% JPM Euro Cash 1M

Objectifs d'investissement

- Eviter les chocs sur les marchés actions
- Générer un rendement supérieur à un investissement en obligations à travers une allocation d'actif flexible et l'intégration de critères ESG

Niveau SRI (Synthetic Risk and Reward Indicator)



Classification SFDR



Portefeuille Général en euro d'Allianz Vie

Allianz un groupe solide



Le Groupe Allianz : un acteur financier majeur

Allianz, un des leaders mondiaux de l'assurance propose **une offre complète** qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec près de 150 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de plus de 100 millions de clients.

Ses notations confirment **sa solidité financière** :

- S&P AA assortie d'une perspective stable,
- Moody's Aa3 avec perspective stable.

ALLIANZ France et Allianz Vie : Engagement et solvabilité

Allianz France, une entreprise engagée et éthique

Allianz France place **la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** au cœur de son action pour une assurance responsable, soucieuse de répondre au mieux aux défis éthiques d'aujourd'hui et de demain :

- démarche de développement durable,
- un label RSE indépendant pour nos agents,
- lancement d'une nouvelle offre d'épargne et retraite prévue en 2020.

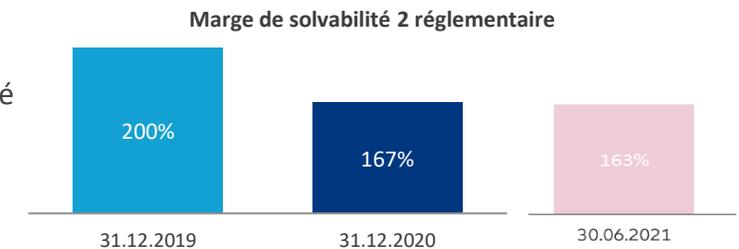
Allianz Vie, un des principaux acteurs français en Vie

Allianz Vie est la principale compagnie d'Allianz France opérant en assurance vie, avec une grande pratique de l'investissement à long terme.

Le total des actifs financiers sous gestion Allianz France représente 11 % du total des actifs sous gestion du Groupe Allianz à fin Juin 2021 (hors Unité de Compte).

Une compagnie largement solvable, qui résiste bien au contexte des taux bas et aux impacts de la crise sanitaire actuelle.

- La marge de solvabilité de la compagnie Allianz Vie répond aux exigences de solvabilité réglementaire.



- La marge de solvabilité diminue du fait de l'évolution des spreads de crédit. Celle-ci reste néanmoins à un niveau bien supérieur au minimum exigé par la réglementation (100 %) et des mesures spécifiques visant à conserver un niveau confortable sont régulièrement mises en place pour garantir la solvabilité dans la durée.

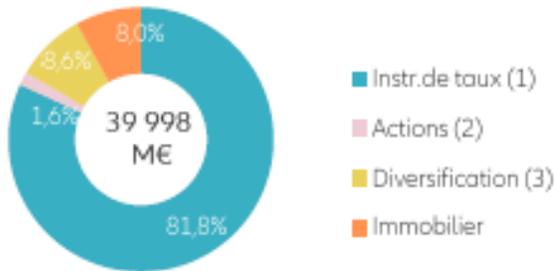
Portefeuille Général en euro d'Allianz Vie

Composition au 30 Juin 2021



Composition par classe d'actifs

Le portefeuille représente, au 30/06/2021, 39 998 millions d'euros. La ventilation des actifs est la suivante :

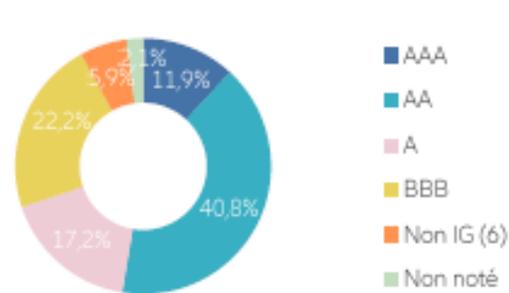


Les actifs sont présentés en vision économique
 (1) La poche Instruments de taux inclut également les instruments monétaires et les avances sur polices.
 (2) Including participations
 (3) La poche Actions ne comprend pas les actions non cotées, qui sont classées en Diversification.
 (4) La poche Instruments de taux inclut également les instruments monétaires et les avances sur polices.
 (5) En cas de différence de notations entre les agences Standard & Poor's et Moody's est retenue la moins bonne des deux notations.
 (6) Non Investment Grade correspond aux investissements dont la notation est inférieure à BBB.
 (7) Répartition au 31 Mars 2021 pour les investissements immobiliers.

30 Juin 2021

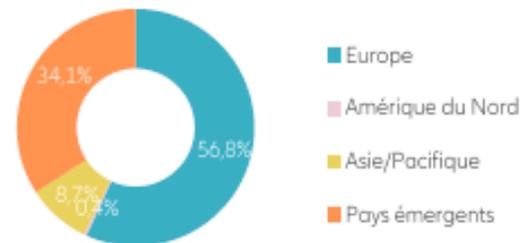
Instruments de taux ⁽⁴⁾

- La répartition des instruments de taux (hors OPCVM et instruments dérivés) par notation ⁽⁵⁾ montre la prépondérance des titres notés AAA, AA et A.

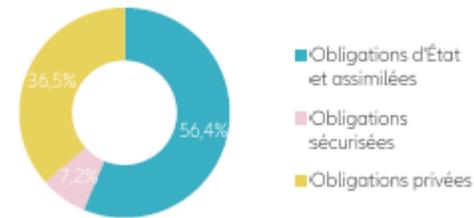


Actions

- Le portefeuille actions est détenu sous forme de titres en direct (19%) et d'OPCVM (81%)
- Il est exposé aux diverses zones géographiques :

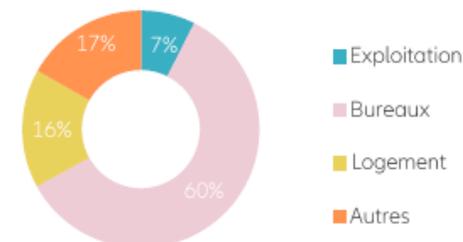


- La répartition par secteur économique montre une répartition équilibrée entre titres d'États et assimilés, titres sécurisés (garantis par des actifs réels) et titres émis par des entreprises privées (Corporates).



Immobilier ⁽⁷⁾

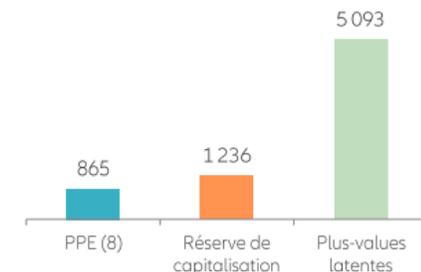
- Les actifs immobiliers du portefeuille sont situés pour 65,3% en France, 9,8% aux Etats Unis et 8,5% en Allemagne. Les actifs restants sont répartis entre les autres pays d'Europe ainsi qu'en Asie, respectivement à hauteur de 12,0% et 3,3%.
- La répartition par type d'usage montre une bonne diversification



- Rapportée à l'ensemble du portefeuille la dette souveraine (Obligations d'État) se compose de 21,8 % d'exposition sur la France, 3 % sur l'Espagne, 3 % sur l'Allemagne et 2,6 % sur l'Italie.
- La sensibilité des instruments de taux est cohérente avec les engagements longs détenus au passif.

Provision pour Participation aux excédents (PPE) : **865 millions d'euros**, soit plus de 2 % de l'actif du portefeuille.

Éléments de sécurité



« Boost » pour accompagner le lancement commercial



Boost de PB 150%
2021 et 2022

Boost de PB au titre de 2021 et 2022 pour les contrats investis sur les nouveaux produits avec garantie de fidélité :

+ 50% appliqué au taux brut moyen distribué sur le fonds Euro Allianz Vie des produits Génération Vie en 2021 et 2022 (indépendamment de la part que représentent les supports en unités de compte dans le capital du contrat).

→ soit un taux de PB brut correspondant à 150% du taux brut moyen distribué sur le fonds Euros Allianz Vie des produits Génération Vie en 2021 et 2022

Historique des rémunérations du support Allianz Fonds Euros brutes de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux :

2016 : 2,70% 2017 : 2,40% 2018 : 2,35% 2019 : 1,95% 2020 : 1,78%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

FIPAVIE EXPERTISES FIDELITE : conditions de souscription



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Pour les contrats d'assurance vie, âge maximum des personnes physiques à la souscription : 85 ans.
- Pour la garantie optionnelle en cas de décès, le souscripteur doit avoir plus de 12 ans et moins de 75 ans.

Versements à la souscription <i>Minima bruts de frais existants</i>	Gestion libre sans arb. auto	Gestion libre avec arb. auto	Gestion libre avec option revenu à vie	Gestion conseillée en ligne	Gestion VIP (i.e. GSM)
Fipavie Expertises Fidélité	10 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €	150 000 €
Fipavie Expertises Capitalisation Fidélité			sans objet		-

- Les personnes morales peuvent souscrire au contrat de capitalisation

 **Nouveauté produit**

Politique de souscription en vigueur :

Le minimum d'investissement en unités de compte est de :

- * 60% pour un versement de moins de 30 k€
- * 50% pour un versement entre 30k€ et 5M€
- * étude au cas par cas si > 5M€

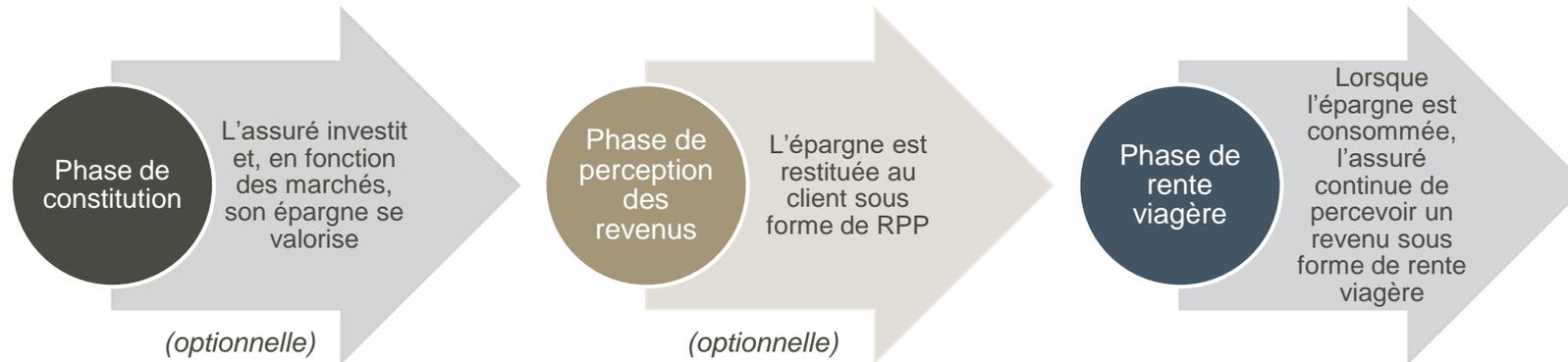
PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Les personnes souhaitant à la souscription avoir moins de 10 k€ ou moins de 50% d'UC (moins de 60% d'UC si vers. initial inf. à 30 k€)
- La garantie optionnelle en cas de décès n'est pas accessible aux souscripteurs âgés de moins de 12 ans ni à ceux de plus de 75 ans.
- La garantie optionnelle en cas de décès est sans effet si l'assuré se donne volontairement la mort au cours de la première année du contrat.
- Les personnes morales assujetties à l'impôt sur les sociétés n'entrant pas dans le cadre des recommandations de la FFA ne peuvent pas souscrire au contrat de capitalisation.

L'option « Revenus à vie » : un mécanisme offrant souplesse et liberté



- 3 phases permettent au client d'épargner à son rythme en toute liberté et de bénéficier de revenus à vie.



- Il peut effectuer des versements complémentaires et des arbitrages librement, tant en phase de constitution qu'en phase de perception des revenus. Il a aussi accès aux options d'arbitrages automatiques.
- Il peut également choisir d'anticiper ou de différer la date de démarrage des rachats partiels, sans impacter négativement le montant de la rente viagère.

L'option « **Revenus à vie** », ou comment optimiser son patrimoine et ses revenus



Perception garantie d'un **revenu à vie sans aliénation du capital**



Accessible à la **souscription** ou **en cours de vie du contrat**
(avant l'âge souhaité de démarrage des rachats partiels programmés, compris entre 60 et 67 ans)



Compatible avec la **gestion libre**, la **gestion conseillée en ligne**, la **gestion VIP**
et les **programmes d'arbitrages automatiques**



Possibilité d'effectuer des **versements complémentaires** et des **arbitrages** librement
(en phases de constitution et de perception des revenus)



- Lors de la mise en place de la garantie, le souscripteur choisit un taux de garantie et un âge continuum

Taux de garantie	Age continuum que le souscripteur peut retenir	Année de déclenchement de la rente viagère (année des...)
4,00 %	60 ou 61 ans	85 ou 86 ans (25 ans d'écart)
4,54 %	62, 63 ou 64 ans	84, 85 ou 86 ans (22 ans d'écart)
5,00 %	65, 66 ou 67 ans	85, 86 ou 87 ans (20 ans d'écart)

- Le taux de garantie et l'âge continuum déterminent la date de déclenchement de la rente viagère ainsi que l'éventuelle période d'épargne

Exemple avec un taux de garantie de **5 %** à partir de **65 ans**

- Rachats annuels de 5 % du capital
- Dans 20 ans, le capital aura été consommé ($20 \times 5\% = 100\%$) et la rente viagère* au taux de 5 % prendra le relais jusqu'au décès du souscripteur.

* Le montant annuel de la rente n'est connu et garanti qu'à la date de son déclenchement. Son montant sera revalorisé sur la base d'un taux de revalorisation annuel déterminé en fonction des résultats techniques et financiers.